

**MOTION SOUMISE AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Comme l'a indiqué le président de la République le 28 octobre, "nous sommes submergés par l'accélération de l'épidémie" et "la deuxième vague sera sans doute plus meurtrière que la première".**

**Dans une immense majorité d'établissements scolaires, il est actuellement impossible d'appliquer le protocole sanitaire, malgré tous les efforts accomplis par l'ensemble des personnels. Afin de maintenir les établissements scolaires ouverts, il nous paraît indispensable que les conditions suivantes soient réunies dans chaque collège et chaque lycée:**

**- pour assurer la sécurité sanitaire et des conditions pédagogiques adaptées, il convient de mettre en place un dédoublement de chaque classe; chaque élève aurait cours 1 semaine sur 2 en présentiel, ce qui permettrait de diminuer la taille des groupes présents dans une même salle, de respecter la distance minimale obligatoire et de réduire le brassage des élèves (à la grille, dans les couloirs, dans les salles, à la cantine); dans ce cadre, il sera impossible que l'enseignement dispensé au lycée en « présentiel » soit cumulé avec un enseignement en « distanciel » ;**

**- pour cela, il convient en outre que le ministère allège dès à présent les programmes et reporte les examens prévus à partir de janvier;**

**- une gestion transparente et efficace des cas Covid de la part de l'Inspection académique, en lien avec l'Agence Régionale de Santé;**

**- du matériel de protection adapté et en quantité suffisante: masques gratuits (et non nocifs) pour les personnels et les élèves, gel hydroalcoolique, lingettes virucides;**

**- la reconnaissance du Covid comme maladie professionnelle;**

**- des embauches urgentes et massives de personnels de toutes les catégories : agents, AED, infirmière à temps plein, personnels administratifs.**